Identifiant unique*: 040-214003139-20150414-2015_B8-DE
Envoyé en préfecture, le 15/04/2015 - 13:49
Reçu en préfecture, le 15/04/2015 - 13:52
* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Libnespublic (ALPI)

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de présents	:	16
Nombre de votants	:	23
Date de convocation	:	08/04/2015

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 avril 2015
--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. MARSAN), LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS, MM. DUCASSE, BRUEY, Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (a procuration pour Mme CHAPUIS), DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme ULMANN), MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mme DAUGREILH (a procuration pour Mme DARGELOSSE).

Etaient excusés : M. MARSAN (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme DEGOS), ULMANN (a donné procuration à Mme GARRIDO), CHAPUIS (a donné procuration à M. GAILLARDET), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DAUGREILH).

Un scrutin a eu lieu, Mme DAUGREILH Valérie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B
Délibération n°8

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Budget principal – Emplois saisonniers - création d'emplois temporaires (accroissement saisonnier d'activités)

Considérant qu'il convient de créer des emplois temporaires en raison d'un accroissement saisonnier d'activité :

- au sein des Services Techniques Municipaux et selon les besoins des services, dans la limite de 3 à 4 personnes sur la période du mois de juin au mois de septembre 2015
- au sein du Service Education Association Sport Animation (EASA), dans la limite de deux personnes par mois, sur la période du mois de juin au mois d'août 2015 pour le bon fonctionnement de la piscine

Le bureau des adjoints en date du 31 mars 2015 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...

Identifiant unique*: 040-214003139-20150414-2015_B8-DE
Envoyé en préfecture, le 15/04/2015 - 13:49
Reçu en préfecture, le 15/04/2015 - 13:52

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

DONNE un avis favorable et crée des emplois temporaires en raison d'un accroissement saisonnier d'activité :

- Au sein des Services Techniques Municipaux et selon les besoins des services, dans la limite de 3 à 4 personnes sur la période du mois de juin au mois de septembre 2015

- Au sein du Service Education Association Sport Animation (EASA), dans la limite de deux personnes par mois, sur la période du mois de juin au mois d'août 2015 pour le bon fonctionnement de la piscine

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

VILLE DE TARTAS LANDES - 40

Jean-François BROQUÈRES